

Rapport de la Commission des Finances sur le préavis 66-2015

“Centre intercommunal de glace de Malley SA (CIGM SA) - Demande de participation aux charges d'exploitation du Centre sportif de Malley et signature d'une convention d'actionnaires”

Monsieur le Président,
Madame la Syndique,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers collègues,

La Commission des Finances a été chargée par le Conseil Communal d'étudier le préavis 66-2015 “Centre intercommunal de glace de Malley SA (CIGM SA) - Demande de participation aux charges d'exploitation du Centre sportif de Malley et signature d'une convention d'actionnaires”. Elle a donc siégé le mercredi 29 mai 2015 au CIGM. Lors du dernier préavis concernant le CIGM qui avait aussi été assigné à la Commission des finances (Préavis 59-2014 « CIGM – Augmentation du cautionnement communal d'un montant de CHF 5.0 millions en faveur du Centre Intercommunal de Glace de Malley (CIGM SA), permettant la construction d'un nouveau centre sportif à Malley), elle avait émis le voeu de siéger en même temps que les commissions des communes de Lausanne et de Prilly qui étudieraient les mêmes préavis sur le CIGM. Ce voeu avait été déposé conjointement par les commissions lausannoise et prillérane. Les trois commissions ont donc siégé ensemble dans une première partie de soirée, individuellement ensuite pour discuter des affaires touchant exclusivement leur propre commune. Les deux parties ont été entrecoupées d'une agape bienvenue. Afin de rester cohérent avec les commissions de Lausanne et de Prilly, les notes de séance de la partie communes sont rapportées ici in extenso. La commission des finances remercie chaleureusement Monsieur Denis Décosterd, chef de service du développement et de la communication de la Ville de Lausanne pour sa prise de notes parfaite.

Le président de la commission de Prilly ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux représentants des trois commissions des communes concernées, réunies ensemble. Il présente les représentants des exécutifs et des administrations communales concernées.

La soirée se déroulera comme suit :

- Introduction par les représentants des municipalités.
- Présentation du projet par M.Imhof, chef du projet Métamorphose.
- Questions et réponses des membres des commissions.

Les commissions siégeront séparément dans un deuxième temps.

M. Vuilleumier (Lausanne) présente le projet en quelques mots. Il s'agit d'une étape de concrétisation après les décisions de cautionnement prises par les trois communes. Aujourd'hui, le préavis et la convention permettront de valider les montants nécessaires aux investissements et la couverture de leur financement. Il sera ensuite possible de signer la convention d'actionnaires et de confirmer la participation des communes de Lausanne Région. Il s'agit d'un projet régional mais d'une infrastructure d'importance cantonale et nationale, raison pour laquelle le Canton et la Confédération ont accordé des

soutiens financiers importants.

Les autres communes de la région sont aussi nanties d'un préavis destiné à confirmer leur participation. Le processus de décision est en cours de leur côté. La convention a été négociée entre tous les partenaires, ce qui constitue un succès mais implique de l'approuver sans modifications si l'on veut éviter de revenir devant les 29 communes concernées.

Le projet s'inscrit aussi dans la perspective des Jeux olympiques de la Jeunesse 2020 et d'éventuels championnats du monde de hockey qui pourraient être attribués à la Suisse.

Mme Huguenin souligne le caractère symbolique fort de la séance commune de ce jour. Les trois communes ont joué un rôle précurseur en lançant le projet en 1984. La participation régionale s'est élargie en 1995. Le projet actuel est une opportunité d'associer les communes de la région à un projet commun de façon pérenne. La configuration actuelle est favorable pour l'acceptation du projet, tant sur le plan politique que sportif. Lausanne assume une grande part du projet et a permis un avancement rapide de sa réalisation. Il y a là une bonne opportunité pour toutes les communes concernées.

M. Gilliéron reprend les propos des représentants des autres communes. Prilly a largement accepté le cautionnement même si Prilly est la commune la plus chargée en francs par habitant avec l'application de la convention. Il espère que toutes les communes manifesteront le même accord.

1. Présentation du projet

M. Pierre Imhof présente le projet. On se référera au document diffusé pour de plus amples informations.

Éléments de présentation de M Imhof :

- Présentation du site, de ses vocations actuelles et futures.
- Démarches en parallèle, en 2012, de Lausanne à la recherche d'un emplacement pour des équipements sportifs et du Cigm devant rénover ses installations de production de froid.
- Les éléments financiers sont favorables avec l'implication du Canton en cas de transformation importante.
- La fréquentation de la patinoire est élevée avec de nombreux usagers provenant de toute la région. Le LHC joue en outre plus de trente matches avec plus de 200'000 spectateurs au total. Le mouvement junior compte plus de 550 membres. En outre la nouvelle installation permettra l'accueil d'autres activités, notamment de spectacles et de manifestations sportives autre que les sports de glace.
- Malley est situé au centre de l'agglomération et bénéficiera d'une desserte de qualité avec les bus, le futur tram, la nouvelle gare de Malley et la proximité des gares de Lausanne et Renens notamment. Le quartier est en mutation avec les nouvelles constructions prévues à proximité.
- Le programme comprend la reconstruction des trois patinoires et la réalisation d'une piscine de dimension olympique avec fosse de plongeon et pataugeoire. La patinoire principale pourra accueillir 10'000 spectateurs.
- L'équipement sera polyvalent et pourra être facilement transformé pour accueillir des spectacles, même en période d'utilisation de la glace. Il pourra recevoir des spectacles visant 5 à 10'000 spectateurs, un ordre de grandeur similaire à celui de l'Aréna de Genève.
- L'aspect énergétique sera optimisé avec des synergies entre piscine et patinoire.
- La construction de la patinoire doit intervenir entre 2016 et 2019. La piscine suivra entre 2020 et 2022

Sur le plan financier :

- 96 millions d'investissements pour piscine et tennis de table et 112 millions pour la partie glace et escrime.
- Le financement de la patinoire proviendra à hauteur de 74 millions d'emprunts avec caution des communes. Le Canton contribuera pour 30 millions, le LHC pour 5 millions et le naming procurera 2.5 millions.
- La piscine sera financée à hauteur de 83.5 millions par emprunt cautionné par Lausanne. Le Canton et la Confédération mettront 10 millions et le naming 2.5 millions.

Les coûts d'exploitation se monteront à 11.8 millions, financés comme suit :

- 2.65 millions pris en charge par les trois communes au titre des charges historiques.
- Lausanne prend en charge 3.4 millions (piscine et tennis de table).
- Le solde - 5.72 millions - est reparti entre les 29 communes de Lausanne Région, y compris Lausanne, Prilly et Renens.

La nouvelle clé de financement entrera en vigueur à la mise en service de la nouvelle patinoire en 2019, puis celle concernant la piscine en 2022. La provenance des utilisateurs de la patinoire est proche de la clé de répartition régionale du financement.

2. Questions des membres des commissions

Sujets à traiter :

- Financement
- Naming
- Les questions spécifiques aux communes seront traitées séparément par chaque commission.

2.1 Questions sur le financement

Renens : *que se passe-t-il si une commune adopte un amendement au projet de convention ?*

C'est la difficulté d'une démarche commune avec 29 communes. En cas d'amendement, il faudrait tout recommencer. La convention devrait être adoptée comme elle est présentée sous peine de revenir sur l'ensemble du dossier. Les autres sujets, le naming par exemple, peuvent faire l'objet de conclusions différentes selon les communes. Les commissions peuvent aussi émettre des vœux.

Lausanne : *il n'est pas prévu de remettre en cause le projet en cas de désistements de quelques communes mais quelle serait la limite au-delà de laquelle le montage prévu devrait être révisé ?*

Des désistements limités ne remettent pas en cause le projet mais la situation dépendra naturellement des communes concernées par un éventuel désistement et de l'ampleur de leur financement. Pour l'instant, la démarche s'engage avec une approche positive et une très large majorité des communes semble favorable à la proposition.

Prilly *s'étonne de constater que des communes importantes (Morges, Aubonne) ne sont pas associées à la démarche.*

Les communes sollicitées sont les membres de Lausanne Région, pas au-delà, ce qui aurait entraîné une

complexité difficilement maîtrisable. Il a fallu définir un périmètre politique et technique. C'est celui de Lausanne Région qui a été retenu. La participation cantonale est aussi destinée à souligner l'existence d'une zone d'influence plus large du projet.

Prilly : *les charges d'exploitation débuteront en 2020 avec amortissement sur 30 ans. La convention est signée pour 15 ans. Pourquoi cette différence de durée ?*

Le projet initial portait sur 5 ans, puis 10 ans. Les autres communes seraient réticentes à s'engager sur une période plus longue. La durée de 15 ans est un compromis politique et financier admissible par chacun. Il est déjà difficile de s'engager en 2015 sur des charges à venir à partir de 2020. Par contre, il est vrai que les trois communes s'engagent sur une durée plus longue. La question est politique plus que financière. Les communes de la région financent Malley avec une convention qui a dû être renouvelée et une période sans convention qui n'a pas posé de problème. On peut penser qu'une fois le projet réalisé l'accord des communes pour la pérennisation de leur engagement ne posera pas de problèmes majeurs. En cas de difficultés à ce moment, il s'agira de trouver une solution pour les deux millions apportés par les communes de Lausanne Région.

Renens : *qu'en est-il si une commune actionnaire se retire ?*

Elle peut conserver ses actions, qui ne rapportent pas de dividende. L'actionnariat n'est pas lié à la convention intercommunale.

Lausanne : *au-delà des chiffres, le projet est d'abord politique. Il y a là l'opportunité de lancer un vrai projet régional d'envergure. C'est aux trois communes de prouver leur engagement avec une ambition politique large qui leur permettra de jouer un rôle moteur dans la construction de la région. Le signal qui sera donné par les trois communes sera déterminant à ce titre. Des dissensions à ce niveau seraient graves pour les autres communes qui pourraient y voir un prétexte pour s'écarter du projet.*

Les représentants des Municipalités approuvent.

Prilly : *la charge par habitant est plus élevée à Prilly. Quelles sont les explications convaincantes à ce sujet ? La participation du Canton est-elle suffisante ? En quoi est-elle extraordinaire ?*

La participation plus élevée de Prilly résulte de la reprise du déficit historique et de la clé adoptée lors de la création du Cigm. A l'époque, Prilly payait plus par habitant déjà (mais au même niveau que Renens, dans une clé 60 Lausanne, 20-20 pour les 2 autres communes) car la commune était territorialement principalement concernée et encaissait alors l'impôt sur les divertissements. Il a été décidé de ne pas revenir sur ce déficit historique et de ne pas le faire supporter aux autres communes. Par ailleurs, la clé de répartition du financement de Lausanne Région se base sur la valeur du point d'impôt, valeur plus élevée à Prilly qu'à Lausanne et Renens. Le Syndic de Prilly relève que la suppression de l'impôt sur les divertissements à Prilly est une bonne chose pour l'attractivité du futur centre.

La participation du Canton est extraordinaire par sa nature, pas par son montant. D'autres discussions sont en cours avec implication du Canton (fonds du sport, nouvelle loi sur le sport) qui pourraient déboucher sur d'autres contributions au financement du projet. Des décisions en la matière sont attendues ces prochaines semaines ou mois. La situation est commune à tous les cantons suisses : dans la plupart des cas, les équipements sportifs sont principalement à la charge des communes.

Il est aussi relevé que les sollicitations auprès du Canton sont nombreuses, en provenance de toutes les régions. Le Canton doit en tenir compte au moment de définir l'ampleur de ses interventions financières. La région lausannoise est déjà souvent considérée comme privilégiée par les autres régions.

2.2 Questions sur le naming

Le préavis de Prilly ne comporte pas de chapitre consacré au naming, contrairement à ceux de Lausanne et Renens. La question du naming concerne le financement des investissements, pas les charges d'exploitation. Un amendement sur ce plan ne modifierait pas la situation des charges d'exploitation.

Lausanne : *certaines amendements semblent possibles pour le naming notamment.* Des groupes opposés au naming n'ont pas voulu s'opposer au projet sous ce prétexte mais estiment toutefois que le projet de naming devrait être abandonné au vu du financement limité qui en résulte. Il appartiendra à chaque commune de se prononcer sur la question. Le groupe socialiste demande de renoncer au naming et de rechercher des sources de financement alternatives.

La droite lausannoise est opposée à cette proposition. Renoncer au naming signifie perdre 5 millions de francs. Il n'est pas possible de renoncer à cette recette. Il serait même possible d'aller au-delà de la somme prévue.

M. Chollet : Le projet regroupe de nombreux intervenants qui n'ont pas l'habitude de travailler ensemble. A ce stade et avant l'approbation par les Conseils communaux, il serait dangereux d'amender le projet, y compris sur la question du naming. Pour l'instant, il s'agit d'adopter des principes communs, si possible sur une base unanime. L'amendement proposé pour l'abandon du naming est une proposition dangereuse au stade où en est le projet aujourd'hui. La participation du Canton pourrait aussi être mise en cause par une telle décision.

Renens : *quelles seront les modalités du choix pour le naming et la durée de l'opération ?*

Aujourd'hui, il n'y a pas de proposition formelle pour le financement du naming. Des contacts ont été pris avec des entreprises institutionnelles, mais sans engagement ferme. Il semble qu'un montant minimal de 5 millions pourrait être obtenu en échange du naming, pour une durée de 10 ans. Si l'amendement était voté, il s'agira de se déterminer sur la façon de trouver le financement manquant. Il appartiendra au Cigim de définir sa position sur le sujet. Un représentant de Prilly estime qu'il s'agirait du signal négatif en direction des milieux économiques. Il faut bien penser au signe qui serait ainsi donné. Le montage financier est très serré et il faut éviter de le déséquilibrer.

Renens - PLR : approuve les propos qui viennent d'être tenus en faveur du naming. Il faut éviter de créer des tensions inutiles avec les entreprises qui pourraient accepter de financer le projet. Il faut être cohérent : le naming devrait être accepté si l'on compte sur les entreprises pour financer de nombreuses activités sportives et culturelles.

Lausanne – La Gauche : se déclare opposé au principe du naming. C'est donner le pouvoir au secteur privé. Le centre sportif appartient à la région lausannoise, pas à un privé qui financerait le naming.

Lausanne – les Verts : un débat critique a eu lieu au sein des Verts. Il ne faut pas galvauder la réalisation pour une contribution qui paraît trop faible. Les Verts ne s'opposent pas au sponsoring privé pour le projet mais uniquement au naming sous la forme prévue.

Prilly – PS : *regrette que des chiffres d'autres exemples en Suisse n'aient pas été donnés dans le préavis.*

Les autorités se sont intéressées à cette question. Les chiffres sont inconnus et sont considérés par tous

comme confidentiels. Il s'est avéré impossible d'obtenir des données précises à ce sujet.

Prilly : ce qui choque, c'est la disproportion entre l'apport et le gain envisagé. Le montant prévu au titre du naming est trop faible en comparaison avec les apports des communes.

Lausanne – UDC : 5 millions ne se trouvent pas facilement et c'est une somme non négligeable. Il faut chercher des sponsors mais les mécènes intervenant sans contrepartie sont difficiles à trouver.

Renens : *peut-il y avoir un naming partagé ?*

Le principe du naming repose sur le choix d'un sponsor unique dont l'équipement porterait le nom. Un partage semble difficile. Cela n'empêche pas d'autres actions de financement publicitaire par d'autres partenaires, parallèlement au naming.

Les municipalités des trois communes tiennent à la proposition, notamment pour ne pas braquer d'autres partenaires, communaux ou privés. A défaut d'amendement, les commissions peuvent émettre des vœux permettant d'adapter le projet sans en remettre en question les fondements. Il pourrait ainsi être possible d'éviter le partenaire de naming unique.

Prilly : *que se passerait-il si le naming rapporte plus de 5 millions ?*

Les emprunts pourraient être réduits. Mais il faut souligner que le projet peut voir ses coûts évoluer. Avant de répondre à la question, il faudra avoir un projet chiffré de façon précise et approfondie.

Renens : *est-ce le Cigm qui décidera du naming, pas les communes ?*

C'est bien le Cigm qui prendra la décision. Mais le Cigm est constitué de représentants des communes. Il ne prendrait pas de décisions à l'opposé de celles des conseils communaux.

Lausanne - UDC : *ne faut-il pas parler de partenariat public – privé plutôt que de naming ?*

Le principe du naming veut que le centre sportif porte le nom du sponsor. C'est là l'intérêt de l'opération pour le sponsor. En Suisse tous les nouveaux stades de foot et les patinoires portent le nom d'un sponsor. L'intérêt du sponsor est que la patinoire porte son nom. Cela n'empêche pas le centre sportif de porter son nom usuel.

Lausanne – les Verts : le naming associe étroitement l'équipement au nom de son sponsor. C'est une perte d'identité. Cela n'est pas acceptable sous cette forme alors que d'autres types de sponsoring peuvent être envisagés.

M Vuilleumier : y a-t-il une entente possible si le centre de Malley garde son nom mais que la patinoire porte le nom d'un sponsor ?

Cela semble possible à M. Chollet.

3. Examen de la convention

Examen de détail du texte de la convention

Questions et remarques (sans amendements à ce stade) :

Répartition du déficit d'exploitation :

- faudra-t-il payer des acomptes ? Oui, comme actuellement, avec des acomptes trimestriels.
- Ne faudrait-il pas l'accord des conseils communaux plutôt que celui des municipalités pour présenter un budget plus déficitaire que planifié ? Cela semble impossible pour des questions pratiques et de délai. Rappel : il s'agit d'une SA, pas d'une entente intercommunale. Le système est déjà contraignant avec la nécessité d'obtenir l'accord des municipalités pour un tel dépassement, clause qui va au-delà des règles en matière de SA.
- Comment est mesuré le point C du chiffre 4.1.3 ? Cet élément résulte d'une démarche des communes de Lausanne Région et les trois communes de Lausanne, Prilly et Renens ne sont pas concernées par ce critère. La question devra être finalisée par les 26 communes de Lausanne Région. Actuellement, la proposition repose sur des seuils liés aux temps de parcours en transports publics et sur le nombre de fréquences horaires pour les communes concernées.
- Lettre D : si une commune construit sa piscine, sa participation diminuera-t-elle ? Les critères proposés visent à répartir le même montant entre les communes de Lausanne Région. Ils n'ont pas pour but de diminuer la somme globale à mettre à disposition du Cigm, mais ceci toucherait la répartition entre les communes. C'est une question qui est sans effets sur Lausanne, Renens et Prilly mais qui concerne les communes de Lausanne Région.
- Points 4.1.5 et 4.1.6 : est-il exact que Lausanne prend en totalité en charge un déficit qui dépasserait 11.8 millions ? C'est exact, avec les seuils mentionnés dans le préavis, mais en soulignant qu'un déficit de cette ampleur demanderait l'accord préalable des municipalités des trois communes.

Aucune autre question n'est posée au sujet de la convention.

Les travaux communs des trois commissions sont terminés. Les présidents remercient les représentants des municipalités pour les éclaircissements apportés.

La séance est levée à 20 :15

Les commissions siégeront ensuite individuellement en parallèle, après la collation proposée aux participants.

Seconde partie – Discussions de la COFIN RENENS

Madame la Syndique Marianne Huguenin, Monsieur le Municipal Olivier Golaz accompagnés par Monsieur le boursier Michael Perrin ont répondu à toutes les questions de la COFIN. Monsieur le Municipal des Finances Jean-François Clément était excusé.

La commission des finances s'inquiète du sort réservé au nom de l'enceinte sportive tout en reconnaissant l'infime détail qu'il représente pour un si grand projet. La Commission des finances ne souhaite pas mettre en danger le projet avec un amendement des conclusions. Elle propose donc au conseil d'accepter les deux vœux suivants :

Vœu 1

“Le conseil communal de Renens souhaite que le Centre Sportif de Malley garde ce nom. Il ne s'oppose pas à ce que le naming concerne l'ensemble des installations de glace”

Vœu 2

“Le conseil communal de Renens souhaite que les communes signataires de la convention soient clairement identifiées sur le Centre Sportif de Malley”.

Au vote, les deux vœux ainsi que les conclusions du préavis 66-2015 sont acceptées à l'unanimité.

C O N C L U S I O N S

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

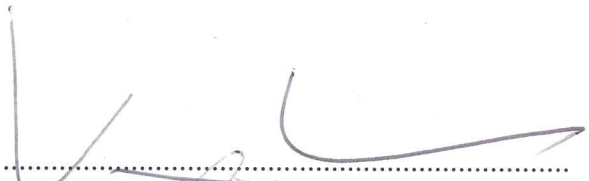
Vu le préavis intercommunal N° 66-2015 de la Municipalité du 20 avril 2015,

Où le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

AUTORISE la Municipalité à signer la Convention d'actionnaire concernant la prise en charge du déficit d'exploitation du Centre sportif de Malley.

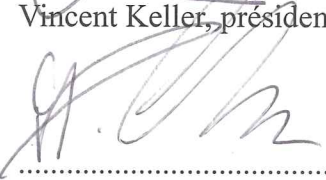
PREND ACTE que la mise en oeuvre de cette Convention d'actionnaire va générer pour la Commune de Renens une augmentation de sa subvention au CIGM d'un montant estimé de CHF 232'200.-- dès 2020 et de CHF 366'900.-- dès 2023.



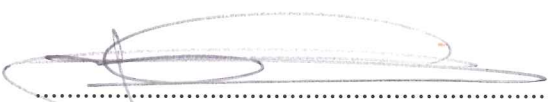
Vincent Keller, président



Geneviève Bonzon



Anton Chatelan



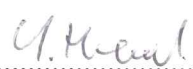
Pascal Golay



Gian-Luca Ferrini



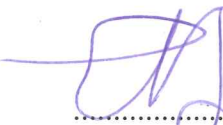
Nicole Haas-Torriani



Yolán Menoud



Stéphane Montabert

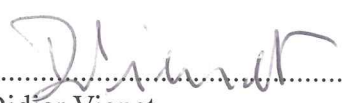


Eugène Roscigno

Fatmir Sadiku



Reza Safai



Didier Vienet

Vito Vita